

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

Règlement no 310-2018 portant sur la superficie et dimensions minimales des emplacements situés en périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008 et 235-2012)

Règlement no 311-2018 de concordance relatif à la modification des dispositions relatives aux cimetières et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017 et 309-2018)

Règlement no 312-2018 portant sur les usages conditionnels et abrogeant le règlement no 154-2006

Règlement no 313-2018 portant sur les constructions autorisées par emplacement sur un terrain de camping selon le type d'équipement et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018 et 311-2018)

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
M. Germain Lefebvre, conseiller
M. Daniel Blais, conseiller
M. Martin Boisvert, conseiller
M. Antoine Couture, conseiller
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur le maire présente et explique les projets de règlements suivants :

No 310-2018 : ce projet vise à spécifier la superficie et dimensions minimales des emplacements avec service d'aqueduc et d'égout.

No 311-2018 : ce projet vise à modifier certaines normes relatives aux cimetières.

No 312-2018 : ce projet vise à modifier les usages conditionnels dans l'ensemble des zones résidentielles RA et RB.

No 313-2018 : ce projet vise à autoriser sur un terrain de camping les résidences unifamiliales mobiles et transportables (VR), d'une superficie de bâtiment maximale de quatre-vingt-six mètres carrés (86 m.c.) excluant le solarium.

Après que le maire ait répondu aux questions de l'assistance, la séance de consultation publique est close à 20 h 10.

Adopté ce 5 novembre 2018.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
